

VILLE DE LAC-BROME

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 13 janvier 2025 à 18h30**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames Lucy Gagnon et Shelley Judge ainsi que monsieur Pierre Laplante.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

Aucune personne n'assiste à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 18h30.

**CD-25-001 1.1. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

*ADOPTÉ*

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**3. DEMANDES DE DÉMOLITION**

**CD-25-002 3.1. 46, rue Lansdowne, lot 4 266 444, zone URA-12-K15**

ATTENDU QUE Lalage Bacon et Glen Williams, propriétaires de l'immeuble situé au 46, rue Lansdowne, lot 4 266 444, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour un bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE les avis de demande de certificat d'autorisation de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du comité ont dûment étudié la demande en conformité avec l'article 148.0.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans l'Inventaire du patrimoine bâti (Fiche 174), avec une valeur patrimoniale *Forte*;

- ATTENDU QUE la Fiche 174 fait état du bâtiment principal en général, sans pour autant mentionner la partie arrière du bâtiment qui fait l'objet de cette demande;
- ATTENDU QUE le comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;
- ATTENDU QUE l'usage prévu pour la superficie de la partie démolie est un agrandissement assujéti à une approbation d'une demande de PIIA par le Conseil municipal;
- ATTENDU QUE le comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition de la partie arrière du bâtiment principal, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le comité autorise la demande de certificat d'autorisation de démolition de la partie arrière du bâtiment principal résidentiel au 46, rue Lansdowne, lot 4 266 444, zone URA-12-K15, telle que présentée par les propriétaires, Lalage Bacon et Glen Williams, et ce, strictement selon les plans soumis avec cette demande.

**ADOPTÉ**

**CD-25-003**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 18h33.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Richard Burcombe  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Owen Falquero  
Secrétaire